

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00534  
Nom ou dénomination : GARNIER IMMO FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt 2276

# **GARNIER IMMO FRANCE**

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 €

Siège social : 21 rue Violet

75015 PARIS

## **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**EN DATE DU 7 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

et le 7 janvier, à dix heures trente,

l'associé unique de la société s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au 21 rue Violet – 75015 Paris, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Abel Marie Pierre GARNIER préside la séance en qualité de président de la société.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition de l'associé, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la première page des statuts comportant une erreur matérielle.
- Modification de l'article 1 du titre 1 des statuts comportant une erreur matérielle.

Le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes



### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale donne son accord pour modifier la première page des statuts de la société en ce qu'elle comporte une erreur matérielle.

Ainsi la phrase :

« A établis ainsi qu'il suit, les statuts d'une SOCIÉTÉ ANONYME SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE qu'il a convenu de constituer. »,

est remplacée par la phrase :

« A établis ainsi qu'il suit, les statuts d'une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE qu'il a convenu de constituer. »

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne son accord pour modifier l'article 1 du titre 1 des statuts de la société en ce qu'elle comporte une erreur matérielle.

Ainsi l'article 1 du titre 1 ainsi rédigé :

« Entre le propriétaire de parts ci-avant désigné et ceux qui pourront l'être ultérieurement, il est créé une SOCIÉTÉ ANONYME SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et par les présents statuts. »,

est remplacé par la phrase :

« Entre le propriétaire de parts ci-avant désigné et ceux qui pourront l'être ultérieurement, il est créé une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et par les présents statuts. »

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et l'associé.

**Le président et associé unique, Monsieur Abel Marie Pierre GARNIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. M. P. Garnier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.